



EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 4 avril 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Alba PALOMARES, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Catherine FIS, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD, Séverine SAUR.

Messieurs Mathieu BENEZECH, Patrick BOURRAND FAVIER, Jacques DHAM, Francis FORTE, Gérard NICOLAS, Thierry ROQUE, Michel SALLES, Robert SOUQUE.

Délégués suppléants

M. Didier FABRE représentant M. Michel SALLES

Mme Catherine FIS donne procuration à M. Pierre-jean ROUGEOT
M. Patrick BOURRAND FAVIER donne procuration à Mme Alice ARRAES
M. Jacques DHAM donne procuration à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE
M. Francis FORTE donne procuration à M. Alain DURO
M. Robert SOUQUE donne procuration à M. Gérard BARO
M. Gérard NICOLAS donne procuration à M. Jean BLANQUEFORT

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Madame Lyria VERLET est élue secrétaire de séance.

101-2023 Demande de prorogation – Schéma directeur des eaux pluviales – Agence de l'eau RMC

M. Le Président rappelle au Conseil Communautaire que par convention n° 2019-0433 en date du 30/07/2019, l'Agence de l'eau a accordé à la communauté une subvention d'un montant de 198 732 € pour la réalisation du schéma directeur des eaux pluviales.

Compte tenu que l'épidémie de COVID a entraîné un retard de presque 2 ans pour le commencement des travaux

Considérant que le rendu final de l'étude menée par le bureau ENTECH n'interviendra pas avant la fin de l'année 2023 dans le meilleur des cas ;

Vu l'échéance de validité de la subvention au 30 juillet 2023 ;

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de demander une prorogation de délai de 12 mois auprès de l'Agence de l'eau RMC afin de permettre au bureau ENTECH de terminer l'étude du schéma directeur des eaux pluviales.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

